

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

Le trente et un janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'Honneur, sous la présidence de Romuald HELFRIED, Maire.

Étaient présents : M. HELFRIED, M HEMMERLING, Mme BRATEK, M LESAGE, M BROHARD, M PHILIBERT, Mme CARRE, Mme BILLAS, Mme SABBE, Mme PENEL, M LELIEUR, Mme HONDEKYN.

Absents excusés :

M BOIZARD ayant donné pouvoir à M. LELIEUR  
Mme DUVAL ayant donné pouvoir à Mme BRATEK

Absents : M RIDON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme BRATEK

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Romuald HELFRIED, Maire

**INSTALLATION DE MME LAURENCE BILLAS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Nathalie DUFOUR, a présenté par courrier reçu en mairie le 17 décembre 2023, sa démission de ses mandats d'Adjointe au Maire, conseillère municipale et Présidente du SISCO.

Madame le Sous-Préfet a été informée de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.»

Madame Laurence BILLAS, est donc appelée à remplacer Madame Nathalie DUFOUR au sein du conseil municipal, elle est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme Nathalie DUFOUR et de l'installation de Mme Laurence BILLAS en qualité de conseillère municipale.

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR SIÉGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
SCOLAIRE DE DOINGT-FLAMICOURT-MESNIL-BRUNTEL**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de remplacer 1 délégué titulaire démissionnaire de la commune auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de Doingt-Flamicourt-Mesnil-Bruntel

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder à l'élection d'un délégué titulaire.

Premier tour de scrutin:

a obtenu

M. Frédéric HEMMERLING : 12 voix

Le titulaire est :

M. Frédéric HEMMERLING

M. Frédéric HEMMERLING, ayant obtenu la majorité, a été proclamé délégué titulaire.

Et transmet cette délibération au Président du SISCO de Doingt-Flamicourt-Mesnil-Bruntel.

### **AMÉNAGEMENTS DE CIRCULATION ET SÉCURISATION DES AXES DÉPARTEMENTAUX ET ABORDS DES ÉCOLES – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'entreprendre les travaux d'aménagements de circulation et sécurisation des axes départementaux et aux abords des écoles, il a été passé un appel d'offres.

Le marché comprend une tranche ferme, les variantes ne sont pas autorisées, le dossier ne comporte pas de prestation supplémentaire.

Suite à la consultation d'entreprises, 4 candidats ont remis une proposition dans les délais.

Etat des offres, dans l'ordre d'ouverture des plis :

Les montants indiqués ci-après sont des montants H.T.

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| <i>Estimation ECAA</i> | 351498,00 €  |
| 1 EUROVIA              | 422 031,00 € |
| 2 COLAS                | 445 264,04 € |
| 3 EIFFAGE              | 374 600,50 € |
| 4 GOREZ                | 360 028,00 € |

La commission d'appel d'offres a retenu le candidat le mieux disant en fonction des critères du règlement de consultation est l'entreprise GOREZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- l'attribution à l'entreprise GOREZ pour un montant de 360 028,00 € HT soit 432 033,60 € TTC,
- l'inscription de ces travaux au budget principal 2024,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **AMÉNAGEMENTS DE CIRCULATION ET SÉCURISATION DES AXES DÉPARTEMENTAUX ET ABORDS DES ÉCOLES - DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire, indique au conseil que suite à l'analyse des offres reçues et au vu des montants de celles-ci, il est nécessaire de réévaluer la demande de subvention

Il rappelle que les opérations peuvent être subventionnées par le Département :

- Au titre des amendes de police à hauteur de 60 000 € maximum
- Dans le cadre de l'aide à l'aménagement des routes départementales à hauteur de 40 % sur les études et les routes départementales uniquement
- Au titre du fonds d'appuis aux communes 2022-2024 à hauteur de 40 % sur les études et les routes hors RD

Il présente ensuite le dossier préparé et invite le Conseil Municipal à l'examiner :

|  |   |
|--|---|
| • Frais d'études   | 15 800,00 € HT<br>18 960,00 € TTC                 |
| • Aménagements :   |   |
| - Place William Poivre - Ecole de Doingt RD 199                          | 67 516,50 € HT                                    |
| - Rue Jules Ferry - Ecole de Flamicourt                                  | 43 935,50 € HT                                    |
| - Rue Joliot Curie RD 199  | 110 022,00 € HT                                   |
| - Ecluses rues Robert Héricourt et Paul Gamant RD 199                    | 47 870,00 € HT                                    |
| - Rues du Chemin vert et Jean-Jacques Rousseau                           | 90 684,00 € HT                                    |
| - <b>Total aménagements</b>  | <b>360 028,00 € HT</b><br><b>432 033,60 € TTC</b> |
| • <b>Total aménagements + frais d'études</b>                             | <b>375 828,00 € HT</b><br><b>450 993,60 € TTC</b> |
| • Subventions demandées auprès du Conseil Départemental :                |   |
| - Amendes de police - plafonnée à 60 000 €                               | 60 000,00 €                                       |
| - Aide aménagement sur RD - 40 % sur RD et frais d'études                | 96 483,40 €                                       |
| - Fonds d'appui aux communes 2022-2024<br>40 % hors RD et frais d'études | 60 167,80 €                                       |
| • <b>Total subventions demandées</b>                                     | <b>216 651,20 €</b>                               |

*Soit un reste à charge pour la commune*

*159 176,80 € HT*

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux de sécurisation
- autorise Monsieur le Maire à mener les négociations qui s'avèreraient nécessaires ;
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (conventions, autorisations d'urbanisme) ;
- arrête le programme définitif et le plan de financement figurant au tableau annexé à la présente délibération
- sollicite du Département les subventions susmentionnées, à savoir les amendes de police, l'aide aménagement sur RD et le fonds d'appui aux communes 2022-2024
- s'engage à :
  - o assurer le financement correspondant,
  - o ne pas recevoir plus de 80 % de subventions,
  - o ne pas commencer les travaux avant l'approbation par le Conseil Départemental,
  - o inscrire des crédits suffisants au budget de la Commune ;

## **TABLEAU DES EFFECTIFS : AGENT TECHNIQUE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 octobre 2021 et modifié le 10 novembre 2022.

Considérant la nécessité de créer :

- un poste d'adjoint technique.

Le maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 mars 2024,

Filière technique :

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement de cet emploi sont celles fixées par le décret portant statut particulier du cadre d'emploi. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- approuve la création d'un emploi d'adjoint technique,
- décide la modification du tableau des effectifs à compter du 4 mars 2024.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

| <b>Cadres d'emplois/Grade</b>                                     | <b>Grades</b>  | <b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service</b> |
|---|--|--|
| <b>Filière administrative</b><br>Rédacteur /Adjoint administratif | Rédacteur principal de 2ème classe<br>Adjoint administratif principal de 1ère classe | 1 TC<br>1 TP 80 %  |
| <b>Filière technique</b><br>Adjoint technique                     | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint technique          | 1TC<br>3TC   |
| <b>Police municipale</b><br>Agents de police municipale           | Brigadier-chef principal   | 1TC  |

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet a finalement refusé à la société SAS Ferme éolienne de la Vallée Marin l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à BUIRE-COURCELLES.

Monsieur le Maire, informe l'assemblée sur le traitement des biodéchets suite à la réunion de la Communauté de Communes.

Dimanche 4 février 2024 : couscous dansant par le Comité des Fêtes de Doingt

Dimanche 11 février 2024 : Théâtre La Gaité avec Mémoire de Doingt-Flamicourt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

  
Romuald HELFRIED

La secrétaire de séance,

*Bratek*

Marie-Noëlle BRATEK